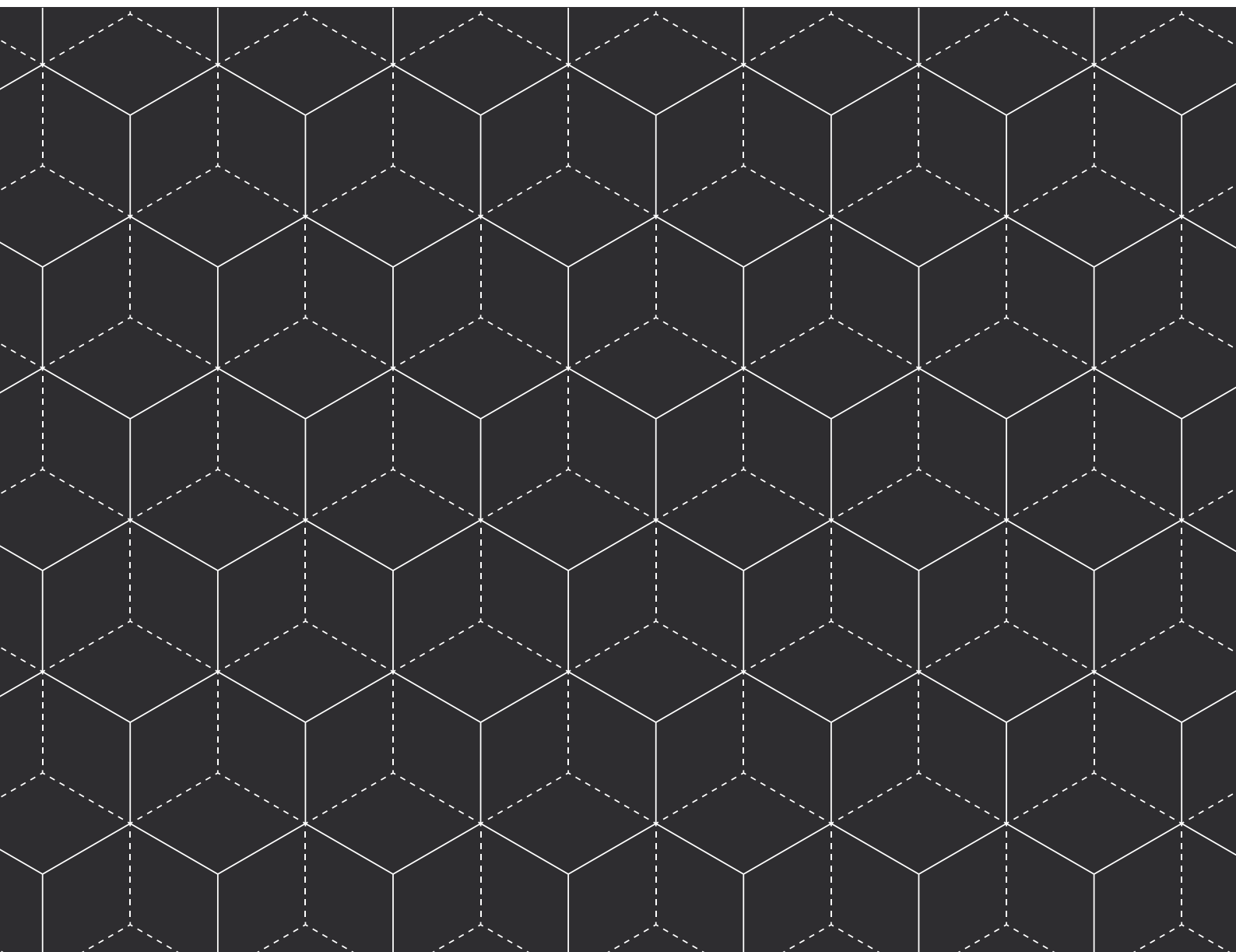


Veillez lire attentivement



Code d'éthique des affaires



Message de la direction

En tant que leader mondial de notre secteur, nous sommes tenus de faire preuve d'une conduite irréprochable. Cette préoccupation est au cœur de notre identité en tant que société et en tant qu'individus.

Chez GXO, la culture est de produire des résultats par le travail en équipe. Nous nous aidons mutuellement à réussir. Nous sommes fiers d'apporter notre soutien à nos clients, à nos prestataires et à nos employés. Nous sommes justes, respectueux, honnêtes et soucieux de la loi. Voilà pourquoi nos clients et nos investisseurs nous font confiance.

Notre Code d'éthique des affaires et Politiques d'éthique des affaires sont destinés à vous aider à rester fidèle à notre culture, en vous fournissant des conseils sur une variété de situations.

Merci de prendre le temps de vous familiariser avec ce document majeur. Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous avez la responsabilité de les exprimer - et vous pouvez le faire sans crainte de représailles. Vous disposez de plusieurs interlocuteurs à cet égard, y compris votre responsable, les ressources humaines, ainsi que l'équipe Éthique et Conformité de GXO.

Vous êtes la vitrine de GXO. Merci de refléter les normes élevées de notre entreprise à travers vos paroles et vos actions.



Malcolm Wilson
Président directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Wilson', written over a horizontal line.

Malcolm Wilson
Président directeur général

A large, light grey watermark of the GXO logo is positioned in the bottom right corner of the page. The letters are bold and sans-serif.

Table des matières

Notre engagement : Mener nos activités dans les règles	06
Respect, égalité des chances et sécurité au travail	08
Intégrité totale dans les relations d'affaires	09
Un bon citoyen dans tous les pays du monde	12
Protection des actifs de la Société	14
Délits d'initiés	18
Conflits d'intérêts	19
Cadeaux et divertissements	22
Contacts supplémentaires : Pour vos questions et préoccupations	24
Contacts internationaux	26
Index des Politiques en matière d'éthique des affaires	29



Notre engagement :

Mener nos activités dans les règles

Nous avons pour mission de produire des résultats. Cela nous oblige à respecter, en tout temps, les normes les plus élevées en matière d'éthique professionnelle. Nous ne compromettrons pas nos valeurs pour atteindre les objectifs commerciaux. Nos valeurs sont essentielles à notre succès.

Notre Code réunit les règles commerciales observées par la Société. Tous les employés, les dirigeants et les administrateurs de GXO sont tenus de se conformer au Code, ainsi que les tiers agissant en son nom. Ces règles s'appliquent chaque fois que vous représentez GXO ou que vous menez une activité susceptible d'avoir une incidence sur ses activités ou sa réputation.

En plus du Code, GXO dispose d'un certain nombre de politiques régissant notre conduite. Certains sites et unités commerciales de GXO disposent également de politiques spécifiques qui renforcent ces règles. En plus du Code, vous êtes tenus de comprendre et de respecter ces autres politiques.

Engagement de la direction

La direction de GXO s'engage à être un exemple dans le respect des valeurs de notre Société, notamment en répondant dans les meilleurs délais aux préoccupations soulevées par les employés, en gérant les risques de non-conformité et en mettant à leur disposition des moyens de signalement garantissant que les violations potentielles de la politique de la Société ou de la loi seront identifiées et examinées.

La direction – et la société dans son ensemble – ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, a fait part de ses préoccupations ou a collaboré à des enquêtes relatives à la déontologie ou la conformité.



Ressources à votre disposition

Le Code et les politiques connexes de GXO sont conçus pour vous aider à résoudre les questions d'ordre éthique ou juridique. Si vous ne savez toujours pas comment réagir, même après avoir consulté le Code et les politiques, posez-vous les quatre questions suivantes : Est-ce que cela vous semble la bonne chose à faire ? Est-ce conforme à la loi et à la politique de la Société ? Serais-je à l'aise si les autres l'apprenaient ? Serais-je à l'aise de le lire sur internet ou dans les journaux ?

Si vous ne pouvez pas répondre par « oui » à toutes ces questions, prenez immédiatement conseil auprès de votre responsable hiérarchique, des ressources humaines ou de l'équipe Éthique et conformité. Des contacts supplémentaires sont disponibles aux pages 26 à 28.

Conséquences d'une Infraction

Vous acceptez de respecter le Code, toutes les politiques de la Société ainsi que toutes lois, règles et réglementations applicables. Le non-respect du Code, des politiques de la Société ou des lois, règles et règlements applicables entraîne de graves conséquences, y compris la possibilité de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Certaines violations peuvent également faire l'objet de sanctions civiles ou pénales.



Nos responsabilités

Nous sommes tous tenus :

- d'agir avec intégrité dans toutes nos relations d'affaires, quelle que soit leur envergure.
- de nous traiter mutuellement avec dignité et respect.
- de nous conformer aux politiques, lois et réglementations en vigueur.
- de maintenir notre engagement vis-à-vis du Code d'éthique des affaires de GXO Logistics (notre « Code »).

Respect, égalité des chances et sécurité au travail

Nous nous engageons à garantir un environnement professionnel valorisant le respect et la diversité, et au sein duquel la sécurité est primordiale. En outre, nous respectons toutes les lois qui régissent les pratiques équitables en matière d'emploi et de travail.

Égalité des chances à l'embauche

GXO offre des chances égales d'accès à l'emploi à tous les employés et à tous les postulants. Nous prenons les décisions relatives à l'emploi sans égard à l'origine ethnique, la couleur, l'âge, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap physique ou mental, l'état de santé, la situation familiale, la situation de congé de maladie, la situation matrimoniale, l'orientation ou l'identité sexuelles ou à toute autre caractéristique protégée par la loi. Il s'agit notamment des décisions concernant le recrutement, l'affectation, la promotion, le licenciement, les sanctions disciplinaires, les permissions d'absence, les indemnités, les avantages et la formation.

Tolérance zéro pour toutes formes de discrimination, de harcèlement ou de représailles

GXO ne tolère aucune forme de harcèlement ou de discrimination à l'égard d'une quelconque catégorie ou classe protégée. Il est interdit d'adopter un comportement abusif, injurieux ou de harcèlement, que ce soit de manière verbale, physique ou visuelle. Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement que vous estimez dérangeant, signalez-le à votre responsable hiérarchique, à votre responsable des ressources humaines ou à l'équipe Éthique et Conformité.

GXO interdit également toute forme de représailles sur les employés exprimant leurs préoccupations, signalant une violation potentielle des lois ou politiques, ou participant à toute enquête juridique ou de conformité.

Pour toute question relative à nos politiques interdisant le harcèlement et la discrimination, consultez la politique « Tolérance zéro pour toutes formes de discrimination, de harcèlement et de représailles » de GXO.

Sécurité au travail

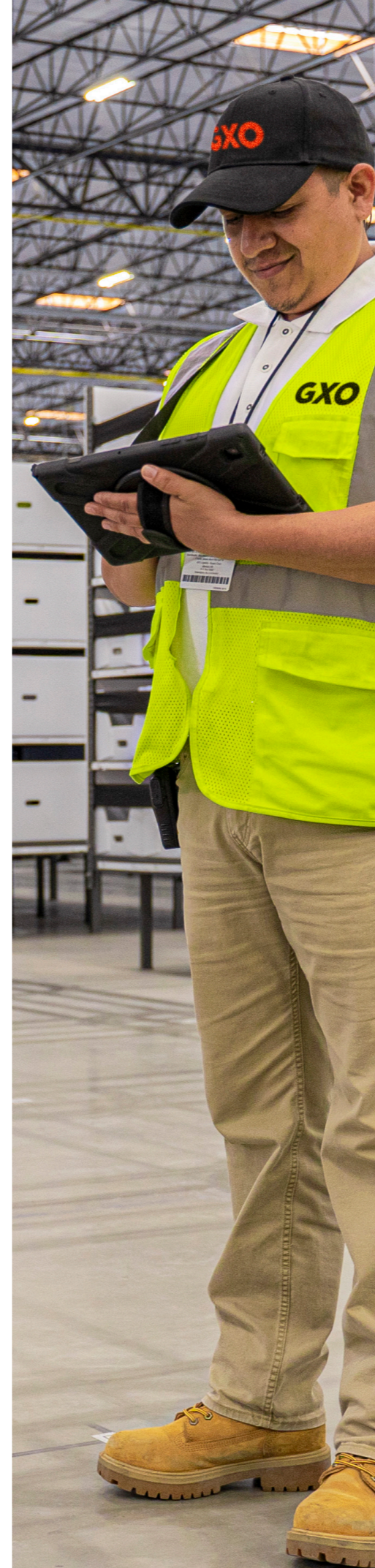
GXO s'engage à maintenir un cadre de travail sûr. Toute activité doit être menée conformément à la réglementation sur la santé et la sécurité et les politiques de la Société à cet égard. Merci d'informer immédiatement votre responsable hiérarchique des conditions de travail dangereuses, des accidents de trajet ou de travail, des risques de maladies professionnelles, des violations de la politique de la Société ou de tout autre problème de sécurité.

Drogues et alcool

GXO maintient un environnement de travail exempt de drogues et d'alcool. Il est interdit de consommer ou d'être en possession d'alcool dans les locaux de la Société, sauf dans le cadre de ses activités de sponsoring, avec l'approbation préalable d'un responsable de la société compétent. Il est interdit d'utiliser, d'être en possession ou de vendre des drogues illégales, ou d'abuser de médicaments, pendant les heures de travail ou dans les locaux de la Société.

Violence sur le lieu de travail

GXO ne tolère aucune forme de violence. Si vous êtes témoin ou victime d'un comportement violent ou menaçant, signalez-le à votre responsable hiérarchique, à votre responsable des ressources humaines ou à l'équipe Éthique et Conformité. Si une personne est en situation de danger imminent, alertez les forces de l'ordre.



Intégrité totale dans les relations d'affaires

Nous sommes déterminés à préserver la confiance des clients et des autres acteurs de nos marchés en faisant preuve d'intégrité, en respectant les règles de la concurrence et en protégeant les informations à caractère confidentiel.

Informations honnêtes et exactes

GXO affiche ses capacités commerciales réelles. Il est interdit de faire de fausses déclarations ou des déclarations trompeuses sur les services fournis par GXO ou sur ceux de nos concurrents ; vous ne devez jamais déformer les faits dans le but d'obtenir un avantage concurrentiel ou à toute autre fin.

Informations fournies par des tiers

GXO ne tolère pas la collecte et l'utilisation indues d'informations à caractère confidentiel ou de renseignements exclusifs concernant nos marchés, nos clients, nos concurrents ou tout autre tiers. Toute information de ce type doit être recueillie par des moyens légaux, et être protégée convenablement contre l'accès et l'utilisation non autorisés.

Si vous avez connaissance d'une information à caractère confidentiel ou d'un renseignement exclusif au sujet d'un concurrent ou d'un autre tiers, par l'entremise d'un ancien employeur ou d'une autre source non officielle, vous n'êtes pas autorisé à utiliser l'information dans le cadre des activités de GXO ou à la divulguer à un représentant de la Société. Il est interdit d'introduire cette information dans les locaux de GXO, y compris dans ses systèmes électroniques, ni de l'utiliser d'une quelconque manière dans l'exercice de vos fonctions ou dans le cadre des autres activités de l'entreprise.

Il n'est pas permis d'utiliser le nom, la marque ou le logo d'une autre société sans l'autorisation écrite d'un représentant habilité de ladite société. Il est interdit de reproduire, de distribuer ou de modifier des documents protégés par un droit d'auteur et appartenant à d'autres.

Lois antitrust et lois sur la concurrence loyale

GXO se conforme à toutes les lois antitrust et de la concurrence loyale et ne tolère aucune activité anticoncurrentielle. Il est interdit de signer tout accord ou arrangement visant à limiter la concurrence ou à obtenir un avantage indu.

Si vous avez des responsabilités dans le domaine du marketing, de la vente, de la tarification ou des achats, ou si vous êtes en contact avec des concurrents, il est particulièrement important que vous soyez informé des questions d'antitrust et de concurrence loyale.

Pour plus d'informations sur le sujet, merci de consulter la Politique antitrust et de la concurrence loyale de GXO.

Relations d'affaires avec l'État

GXO se conforme aux lois et règlements régissant les affaires avec l'État et les collectivités locales, y compris les entités représentant l'État, lui appartenant ou gérées par lui.

Il est particulièrement important que vous compreniez et observiez toutes les règles en vigueur, si vous voulez obtenir un marché public pour le compte de GXO. Si vous avez des questions sur nos obligations contractuelles vis-à-vis de l'État, contactez l'équipe Éthique et Conformité ou le responsable juridique de votre unité commerciale.

Lorsque vous êtes en relation d'affaires avec une entité ou un représentant de l'État, il est interdit

- de chercher ou d'obtenir des informations à caractère confidentiel sur le processus de sélection de l'État ou sur l'offre d'un concurrent ;
- d'offrir une chose d'une quelconque valeur à un employé de l'État ;
- de proposer à un employé de l'État un emploi éventuel ;
- de faire de fausses déclarations ou des déclarations trompeuses sur les services et les capacités de GXO ;
- de substituer des biens ou services ; ou
- d'utiliser les biens publics à des fins autres que celles prévues.



Un bon citoyen dans tous les pays du monde

Nous nous engageons à maintenir une norme internationale en matière d'intégrité dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Nous croyons aux pratiques commerciales équitables, aux droits humains, aux pratiques commerciales durables qui atténuent les dommages potentiels envers l'environnement et à l'exercice d'activités exemptes de toute corruption.

Lutte contre la corruption

GXO ne tolère aucune forme de corruption, directe ou indirecte, que ce soit dans le cadre des relations d'affaires avec une entité gouvernementale, une entreprise commerciale ou un individu. Il est interdit d'autoriser, d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin, des ristournes clandestines ou des gratifications ; y compris les offres ou les paiements faits à des tiers dans des situations où il y a des raisons de croire qu'une partie du paiement, même infime, sera offerte à une autre personne à des fins répréhensibles.

Pour plus d'informations sur le sujet, merci de consulter la Politique de lutte contre la corruption de GXO.

Conformité aux lois du commerce international

En tant que Société présente à travers le monde, GXO s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et règlements sur le commerce international.

GXO interdit l'exportation et l'importation de biens, de services ou de données sans autorisation en bonne et due forme. Lorsque nous effectuons une expédition en vertu d'une autorisation gouvernementale, nous nous conformons à toutes les modalités contenues dans cette autorisation. Vous ne pouvez donc pas dévier l'expédition vers un lieu ou une personne non mentionné dans l'autorisation. Afin de vous assurer que la Société se conforme aux normes gouvernementales de compte rendu sur les activités relatives au commerce international, vous devez documenter toutes les opérations d'exportation et d'importation.

À moins que vous ne receviez une autorisation en bonne et due forme de l'État, vous ne devez pas traiter avec un pays faisant l'objet d'un embargo ou de sanctions, ou avec une partie faisant l'objet d'une exclusion ou de sanctions économiques. Par ailleurs, il est interdit de participer à tout boycott non autorisé par la loi américaine, tel que les clauses restrictives d'un contrat visant à limiter les échanges avec l'État d'Israël. Si vous avez connaissance d'un boycott ou de toute autre clause restrictive, contactez immédiatement l'équipe chargée des questions de la conformité aux lois du commerce à l'adresse : TradeCompliance@gxo.com. Vous êtes tenu de connaître votre client et de vous assurer que vous respectez les règles en la matière.

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez la Politique de conformité aux lois du commerce de GXO.



Droits humains

GXO s'engage à exercer ses activités dans le respect des droits humains et de la dignité de tout un chacun. Nous ne tolérons aucune conduite qui favorise, encourage ou facilite la traite de personnes, le travail des enfants, le travail forcé ou toute autre violation des droits humains.

Lois sur l'environnement

GXO mène ses activités de manière à se conformer à toutes les lois en vigueur sur l'environnement. Il s'agit notamment de s'assurer que tous les matériaux, déchets ou polluants dangereux sont convenablement étiquetés, stockés, traités, transportés et éliminés. Les règles environnementales sont souvent complexes et varient selon les régions. Si vous avez des questions au sujet des normes environnementales, contactez l'équipe Éthique et Conformité ou le service juridique de votre site ou unité commerciale.

Activités et contributions politiques

Les employés de GXO sont libres de soutenir le processus politique en apportant des contributions à titre personnel à des candidats ou organisations, ou en mettant leur temps libre à leur service. Toutefois, il est interdit de mener des activités politiques durant les heures de travail ni avec les ressources de la Société. Si vous êtes un employé américain qui participe à des marchés publics, vous devez obtenir l'approbation de l'équipe Éthique et Conformité avant de faire une contribution politique à titre personnel en rapport avec vos activités professionnelles.

Il est interdit de faire ou de proposer de faire, une contribution politique au nom de la Société sans l'autorisation écrite expresse de l'équipe Éthique et Conformité. Aucun fonds ou actif de la Société ne peut être apporté comme contribution à des partis politiques ou des candidats sans l'autorisation écrite expresse du responsable de la conformité



Protection des actifs de la Société

Nous nous engageons à préserver l'intégrité des actifs de GXO, y compris les informations que nous recevons ou fournissons aux actionnaires, organismes de réglementation, partenaires commerciaux et autres tiers. Nous évitons les conflits d'intérêts et fondons nos activités sur le mérite.

Ressources de la Société

Vous êtes tenu de vous assurer que les biens, les installations, les équipements et les informations de la Société sont convenablement utilisés. Par ailleurs, les ressources immatérielles de la Société telles que le nom GXO Logistics ou votre temps de travail ne peuvent être utilisés pour des activités sans rapport avec la Société.

Si vous avez accès aux téléphones, ordinateurs, appareils mobiles, réseaux, services internet, services de messagerie électronique ou autres ressources de la Société, vous ne pouvez utiliser ces ressources qu'à des fins professionnelles légitimes. Un usage personnel accessoire n'est autorisé que dans la mesure où celui-ci n'interfère pas avec votre travail, n'est pas illégal, n'est pas utilisé comme source de gain personnel et n'est pas contraire aux intérêts de la Société.

Si vous quittez la Société, vous devez remettre l'ensemble de ces biens et informations, y compris les documents, données, téléphones, ordinateurs et autres équipements de travail. Vous acceptez de ne pas avoir accès ou ne cherchez pas à avoir accès aux appareils électroniques, systèmes, bases de données, serveurs, portails ou réseaux de GXO après cessation de vos fonctions. Vous acceptez également de ne pas falsifier, modifier, supprimer ni détruire les biens, documents, registres ou données de la Société, quel que soit le site où ils se trouvent, y compris mais sans s'y limiter, les informations contenues dans les ordinateurs, appareils électroniques, systèmes, bases de données, serveurs, portails ou réseaux fournis par la Société, notamment ne pas réinitialiser les appareils électroniques à leur configuration par défaut.

Informations à caractère confidentiel et renseignements exclusifs

GXO protège rigoureusement ses informations à caractère confidentiel et ses renseignements exclusifs des utilisations ou des divulgations non autorisées. Il s'agit des informations de la Société relatives aux stratégies, aux opérations, aux business plans, aux employés, aux clients, aux fournisseurs, à la situation financière, aux secrets commerciaux, ou à toute autre information inconnue du public. Il n'est pas permis d'utiliser les informations à caractère confidentiel ou les renseignements exclusifs à une fin autre que celle pour laquelle ils sont conservés par la Société.

Vous êtes tenu de protéger les informations à caractère confidentiel et les renseignements exclusifs de la Société, même lorsque vous cessez vos fonctions dans la Société. Si vous quittez GXO, vous ne pouvez utiliser ni divulguer des informations à caractère confidentiel ou des renseignements exclusifs obtenus pendant votre emploi, ni prendre part à des activités qui impliqueraient la divulgation des informations ou renseignements précités.

Nonobstant l'obligation de protéger et de ne pas divulguer les informations confidentielles ou exclusives de la société et les autres politiques GXO, un individu ne sera pas tenu civilement ou pénalement responsable en vertu des lois sur le secret commercial pour la divulgation de secrets commerciaux aux représentants de l'État ou à un avocat, lorsqu'elles sont divulguées uniquement dans le but de signaler ou de participer à une enquête sur une violation présumée de la loi. En outre, un employé qui dépose une plainte contre son employeur pour représailles à son encontre pour avoir signalé une violation présumée de la loi peut divulguer des secrets commerciaux à son avocat et au cours d'un procès, du moment que ces informations sont déposées sous scellé.

Informations personnelles

GXO utilise et protège les informations personnelles que la Société recueille ou conserve. Une information personnelle est une information qui, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, de manière autonome ou accompagnée d'autres informations, peut servir à l'identification d'un individu.

Vous devez protéger vos informations personnelles. La diffusion des informations personnelles, par inadvertance ou de manière intentionnelle, pourrait nécessiter un rapport auprès des autorités gouvernementales ; vous êtes donc tenu de signaler immédiatement à l'équipe Éthique et Conformité tout soupçon qu'une information personnelle a été divulguée. Pour plus d'informations, consultez la Politique de protection des données de GXO.



Documents professionnels

Chaque employé de GXO est tenu de veiller à ce que les documents professionnels de toute sorte - y compris les notes de frais, les factures, les registres du personnel, les documents contractuels et autres documents - représentent de manière exacte les opérations, les activités commerciales et les résultats financiers de GXO. Vous devez conserver les documents professionnels conformément aux exigences contenues dans les politiques de la Société et les lois applicables. Il est interdit de modifier, d'altérer ou de falsifier un document professionnel.

Rapports publics

Les responsables financiers de notre Société sont tenus de s'assurer que toutes les informations divulguées lors de communications publiques et dans les rapports périodiques transmis à la Securities and Exchange Commission (commission américaine des valeurs mobilières) sont complètes, exactes, opportunes et claires. Les personnes chargées de la préparation de ces documents sont tenues de s'assurer que tous les livres comptables et les rapports produits à partir de ceux-ci, reflètent de manière juste et exacte les transactions auxquelles elles se rapportent. Les livres comptables et les rapports doivent comprendre des détails raisonnables et être accompagnés des pièces justificatives. Si vous avez connaissance d'une opération frauduleuse ou inexacte contenue dans les livres comptables ou les rapports de la Société, merci d'en informer immédiatement le responsable juridique.

Autorité contractante et délégation de pouvoirs

Seuls certains employés de GXO sont habilités à signer un document officiel de la Société ou à engager la responsabilité de cette dernière dans le cadre d'un contrat ou d'autres transactions. Si vous ne disposez pas d'un tel pouvoir, vous ne pouvez engager la responsabilité de la société de quelque manière que ce soit.

Si vous êtes autorisé à signer des documents officiels ou à engager la responsabilité de la Société, vous devez agir dans les limites de votre pouvoir et documenter convenablement tout contrat que vous signez au nom de GXO. Avant de prendre un engagement commercial ou financier pour le compte de GXO, vous devez vérifier que vous êtes habilité à le faire en vous référant à la Politique de délégation de pouvoirs de la Société. Certains sites ou entités commerciales peuvent avoir des règles supplémentaires plus restrictives en matière d'autorité et d'approbation. Le cas échéant, ces règles plus restrictives doivent également être respectées.



Délits d'initiés

Conformité aux lois sur les délits d'initiés

Dans le cadre de vos fonctions au sein de la Société, vous pouvez avoir connaissance d'une information privilégiée, laquelle est inconnue du public, de GXO ou d'une autre société avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. À titre d'exemple, vous pouvez entendre parler ou voir des résultats financiers secrets ou des informations à caractère confidentiel, concernant les plans stratégiques de la Société. Si vous avez connaissance d'une information privilégiée inconnue du public, vous ne pouvez ni la divulguer ni l'utiliser à des fins personnelles ou pour le bénéfice d'une autre personne. Vous ne pouvez pas négocier des titres de la Société en étant en possession d'une information privilégiée sur GXO, inconnue du public. De même, vous êtes tenu de respecter ces principes pour les informations obtenues sur

toute autre société, y compris celles en relation d'affaires avec GXO. Vous ne pouvez pas non plus discuter d'informations privilégiées, inconnues du public, y compris, sans toutefois s'y limiter, les résultats financiers non publiés, avec la presse sans l'approbation du responsable juridique de la Société. Les délits d'initiés peuvent entraîner des sanctions très graves, y compris des amendes, des peines d'emprisonnement, la restitution des gains, des sanctions civiles et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Pour plus d'informations, référez-vous à la Politique en matière Délits d'initiés de GXO. Pour toute question sur cette politique, contactez le directeur juridique ou le directeur de la conformité de GXO, ou envoyez un e-mail à TradingRequest@gxo.com.



Conflits d'intérêts

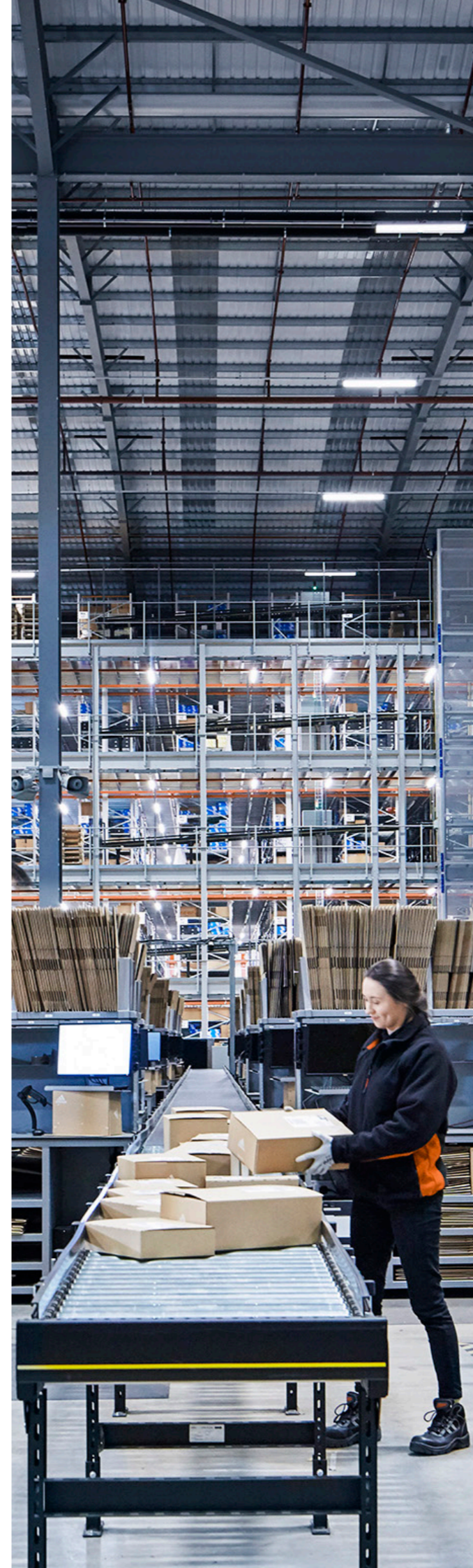
Conflits d'intérêts potentiels

Nous nous conformons à la politique de la Société et à la loi pour éviter les conflits d'intérêts dans nos relations d'affaires. Les conflits d'intérêts surviennent lorsque vos intérêts personnels ou les intérêts de vos amis ou des membres de votre famille peuvent entraver votre capacité à prendre des décisions d'affaires objectives pour le compte de la Société. Vous êtes tenu de révéler tous les conflits d'intérêts potentiels à l'équipe Éthique et Conformité afin que GXO puisse prendre les mesures nécessaires pour vous protéger vous et la Société.

Certains conflits sont évidents et strictement interdits, tels que l'utilisation de votre position dans la société pour réaliser un gain personnel. D'autres situations peuvent être moins évidentes, telles que le fait de mettre la Société en relation avec une compagnie détenue par un ami ou un membre de la famille. Si vous avez des doutes concernant un risque de conflit d'intérêts, contactez l'équipe Éthique et Conformité pour connaître la marche à suivre. Certaines formes les plus courantes de conflits d'intérêts sont détaillées ci-dessous.

Intérêts financiers avec des concurrents, des clients et des fournisseurs

En tant qu'employé de GXO, vous n'êtes pas autorisé à avoir un intérêt financier dans une entreprise privée en concurrence avec elle. Vous pouvez détenir un faible pourcentage (maximum 1 %) d'actions dans une société cotée en bourse, qui soit un concurrent, un fournisseur ou un client de GXO. Des mesures de limitation et de restriction supplémentaires peuvent être appliquées aux cadres supérieurs de la Société.



Emploi en externe et autres activités

Vous devez agir au mieux des intérêts de la Société. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que tout emploi exercé à l'extérieur de GXO ou toute autre activité ne contrevienne pas aux engagements et aux relations existant entre la Société et un concurrent, un client, un fournisseur ou un tiers.

Vous ne pouvez pas travailler pour le compte d'un concurrent à quelque titre que ce soit pendant que vous exercez vos fonctions chez GXO, ni occuper un autre emploi à l'extérieur de la Société qui nuise à vos fonctions en son sein ou fasse concurrence à ses intérêts commerciaux. Vous ne pouvez pas travailler à quelque titre que ce soit pour un client, un fournisseur ou un partenaire commercial de la Société, sauf si vous obtenez l'autorisation écrite de votre responsable et de l'équipe Éthique et Conformité. Dans la mesure où vous avez un accord avec GXO énonçant de nouvelles restrictions ou exigences, y compris les obligations post-emploi, vous êtes également lié par les modalités contenues dans tous ces accords.

En outre, vous n'êtes pas autorisé à fournir des informations ou des services à des entreprises appartenant à des réseaux d'experts. Ces entreprises recherchent des personnes-ressources dans le secteur d'activités pour organiser des services de consultation avec leurs clients sur des produits tels que les fonds d'actions et les fonds spéculatifs, et avec d'autres investisseurs institutionnels qui envisagent d'investir dans notre secteur. Les entreprises appartenant à des réseaux d'experts peuvent vouloir bénéficier de vos services en tant que consultant en raison des informations que vous détenez sur GXO ou de manière générale, sur le secteur d'activités dans lequel nous opérons. En offrant vos services de consultant, vous vous exposez au risque d'utiliser ou de divulguer des informations à caractère confidentiel de GXO, ou de participer ou aider un tiers à participer à des activités préjudiciables à celle-ci ou concurrentielles.



Relations d'affaires avec la famille et les amis

GXO prend toutes les décisions liées à un fournisseur, y compris les décisions d'achat, uniquement sur la base de la capacité du fournisseur à répondre à ses besoins commerciaux. Les relations personnelles ou les liens d'amitié n'entrent pas en compte dans ces décisions. Par ailleurs, vous êtes tenu de révéler toute transaction envisagée entre la Société et vous, ou la Société et un membre de votre famille, y compris une entreprise appartenant à votre famille. Une autorisation écrite de l'équipe Éthique et Conformité est nécessaire avant de procéder à une telle transaction.

Opportunités commerciales à des fins personnelles

Dans le cadre des fonctions que vous exercez chez GXO, vous pouvez avoir connaissance des opportunités commerciales dans son secteur d'activité ou en rapport avec ses activités, que vous seriez tenté de saisir à des fins personnelles. Il vous est interdit de tirer parti de ces opportunités à titre personnel, ou de les faire connaître à une personne extérieure à la Société, sauf si vous les avez révélées à celle-ci et avez reçu la permission d'en profiter.

Relations amoureuses et liens personnels étroits

Les conflits d'intérêts comprennent également les relations amoureuses et les liens personnels étroits entre les dirigeants et les membres de leur équipe, lesquels peuvent amener un dirigeant à faire preuve de partialité ou à sembler partial lorsqu'il prend des décisions professionnelles à l'égard de l'employé.

Cadeaux et divertissements

Cadeaux et invitations indus

GXO obtient et offre des marchés sur la base du mérite. La Société n'offre ni ne reçoit de cadeaux sous forme de produits, services ou invitations dans le but d'influencer indûment les décisions d'affaires. Tout cadeau ou invitation doit être proposé ou reçu de manière transparente et à titre exceptionnel ; il doit avoir une valeur raisonnable, jugé convenable au vu des circonstances, et être lié à une transaction ou une relation commerciale légitime. Il est interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux, y compris des invitations (par exemple, pour des repas d'affaires, des événements divers ou des tournois de golf) qui pourraient créer ou sembler créer une influence induite sur une relation d'affaires ou une décision. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Vous ne devez en aucun cas offrir un cadeau à un représentant de l'État ni accepter de participer avec lui à un événement. L'expression « représentant de l'État » comprend les entités publiques telles que les compagnies aériennes publiques, les entreprises publiques de transport maritime ou les fournisseurs de services publics. Vous n'êtes pas autorisé à offrir des cadeaux à des entités ou représentants de l'État ni à participer à des événements avec ces derniers.

Il n'est pas toujours possible de déterminer si un cadeau est convenable. Certains types de cadeaux ne sont en aucun cas autorisés, tels que de l'argent liquide ou des équivalents (par exemple les cartes cadeaux), les cadeaux ayant un caractère choquant ou de nature explicite, ou les cadeaux interdits en vertu de la loi ou du contrat.

Interrogez-vous :

- Si un cadeau ne relève pas de l'une de ces catégories et que vous avez des doutes quant à sa légitimité, demandez-vous s'il s'agit d'un cadeau :
- Raisonnable, habituel, de valeur modeste, et peu fréquent ?
- Destiné à améliorer une relation d'affaires et non à influencer indûment l'objectivité du bénéficiaire ?
- Non sollicité, non subordonné à une obligation ou à un espoir de réciprocité ?
- De bon goût et non susceptible d'embarrasser la société ou toute autre personne s'il est dévoilé publiquement ?
- Offert à un partenaire commercial (autre qu'un fonctionnaire), ou reçu de celui-ci ?
- Autorisé en vertu des politiques organisationnelles de GXO et du bénéficiaire ?
- Socialement acceptable, c'est-à-dire seriez-vous à l'aise si d'autres personnes, y compris vos amis et les membres de votre famille, en avaient connaissance ?

Si la réponse à l'une de ces questions est « non », vous devez contacter l'équipe Éthique et Conformité pour obtenir une autorisation avant d'offrir ou de recevoir ce cadeau.



Processus d'autorisation obligatoire pour les cadeaux ou les invitations

Règle d'autorisation des cadeaux : Vous devez obtenir une autorisation écrite préalable de l'équipe Éthique et Conformité avant de donner ou de recevoir un cadeau dont la valeur dépasse 100 USD, sauf autorisation contraire du conseil d'administration ou du comité désigné du conseil d'administration de GXO Logistics, Inc. Les demandes d'autorisation doivent être adressées à ethics@gxo.com. Vous devez également respecter toutes les autres règles d'autorisation des dépenses. À titre d'exemple, votre site ou votre business unit peut avoir des règles supplémentaires et plus restrictives d'autorisation des cadeaux. Dans ce cas, les règles les plus restrictives l'emportent.

Règles d'autorisation des invitations : Les invitations à des repas d'affaires, des événements sportifs ou à d'autres activités, auxquels vous assistez avec les clients, les fournisseurs ou des tiers ne doivent jamais être extravagants et doivent être dûment approuvés. Vous devez obtenir une autorisation écrite préalable auprès du directeur de votre unité commerciale (ou de son représentant désigné) pour toute invitation d'un montant supérieur à 150 USD par personne. Vous devez également respecter toutes les autres règles d'autorisation des dépenses. À titre d'exemple, votre site ou votre business unit peut avoir des règles supplémentaires et plus restrictives d'autorisation des invitations. Dans ce cas, les règles les plus restrictives l'emportent.

Toutes les dépenses et autorisations, liées aux cadeaux et invitations, doivent être enregistrées de manière exacte dans les livres comptables de la Société. Si vous faites un cadeau ou proposez une invitation à quiconque, vous devez le consigner dans votre rapport de dépenses, en indiquant la valeur du cadeau ou de l'invitation, les parties concernées (la personne qui offre le cadeau, le bénéficiaire et les personnes qui ont accepté l'invitation) et une description de l'objectif commercial légitime du cadeau ou de l'invitation, ainsi que la preuve de l'autorisation écrite et les reçus à l'appui.

Contacts supplémentaires :

Pour vos questions et préoccupations

Vous pouvez utiliser les canaux suivants, aussi souvent que nécessaire, pour maintenir les normes de GXO en matière d'éthique des affaires d'éthique :

Comment signaler vos préoccupations ?

Vous êtes tenu d'exprimer toutes questions et préoccupations et de signaler tout comportement qui constituerait une infraction potentielle ou avérée de ce Code, des politiques de la société, ou de la loi. Les employés qui s'expriment sont protégés par la loi en vigueur et par la politique Tolérance zéro pour les représailles de GXO. Vous devez exprimer vos préoccupations dans les plus brefs délais à votre supérieur, à votre représentant locale des ressources humaines, à l'équipe Éthique et Conformité, ou directement au directeur de la conformité. Les divers moyens de signalement ci-après sont également mis à votre disposition :

Ethics Line (Assistance téléphonique en matière d'éthique)
États-Unis/Canada : (844) 694-0719
En dehors des États-Unis/Canada :
Veuillez vous référer aux contacts internationaux en annexe

L'Ethics Line est un service d'assistance téléphonique gratuit géré par une société indépendante. Dans la mesure où la loi locale l'autorise, l'Ethics Line vous permet d'effectuer un signalement anonyme et est disponible 24h/24 et 7j/7. Si, pour un motif quelconque, vous n'êtes pas en mesure de nous contacter via les numéros inscrits dans ce document, contactez l'équipe Éthique et Conformité à ethics@gxo.com pour obtenir de l'aide.

EthicsPoint en ligne
www.gxo.ethicspoint.com

EthicsPoint est un site en ligne géré par une société indépendante. Dans la mesure où la loi du pays l'autorise, EthicsPoint vous permet de signaler un problème de manière anonyme.

Ethics Email
ethics@gxo.com

[Ethics@gxo.com](mailto:ethics@gxo.com) est une boîte électronique de la Société contrôlée par l'équipe Éthique et Conformité.

Vous pouvez effectuer un signalement anonyme si vous le souhaitez (dans la mesure où la loi l'autorise) ; cependant, vous identifier permet à la société de mieux enquêter et de vous communiquer un suivi plus adéquat de votre signalement. Tous les signalements sont traités aussi confidentiellement que possible.

Après avoir effectué un signalement

Chaque signalement est transmis à un membre compétent de la direction, aux ressources humaines ou à l'équipe Éthique et Conformité pour examen rapide. GXO examine attentivement chaque signalement afin de déterminer si d'autres enquêtes ou mesures sont nécessaires. Les employés sont tenus de coopérer entièrement lors des enquêtes menées par la Société.

La Société s'efforce de préserver le caractère confidentiel de chaque signalement, qu'elle ait été transmise de manière anonyme ou non ; toutefois, cela n'est pas toujours possible en raison d'obligations légales ou de la nature de l'incident. Certaines circonstances peuvent empêcher la Société de révéler les mesures prises à la suite d'un signalement.

N'essayez pas de mener votre propre enquête. Le fait de mener votre propre enquête peut compromettre l'intégrité d'une enquête officielle et pourrait avoir un impact négatif aussi bien sur vous que sur la Société.



Contacts internationaux

Cadeaux et invitations indus

Nous mettons à votre disposition de nombreux contacts dans tous nos sites à travers le monde pour faciliter les signalements. Veuillez consulter la liste ci-dessous pour connaître le numéro de l'Ethics Line de votre site :

Australie	1-800-531606	Mexique	800-681-9210
Belgique	0800-79368	Pays-Bas	0800-0221659
Canada	1-844-694-0719	Pérou	0800-78537
Chili	800-914061	Pologne	800-005016
Chine	400-120-0184	Portugal	800-181412
République Tchèque	800-144-529	Roumanie	0800-890352
Finlande	0800-415755	Singapour	800-4922514
France	0805-985607	Espagne	900-9-83443
Allemagne	0800-1820274	Suisse	0800-225122
Hong Kong	800-930-167	Taiwan	00801-49-1654
Inde	000-800-050-2404	Thaïlande	1800014719
Irlande	1-800851668	Royaume-Uni	0800-090-3695
Italie	800-761627	États-unis	1-844-694-0719
Japon	0800-123-7083		
Malaisie	1-800-81-4756		

Si vous ne trouvez pas le numéro de l'Ethics Line pour votre pays, ou si vous ne parvenez pas à vous connecter par le biais du numéro de l'Ethics Line pour votre pays, contactez l'équipe Éthique et Conformité sur ethics@gxo.com pour obtenir de l'aide, ou consultez l'Ethics Line en ligne sur www.gxo.ethicspoint.com.



Index des Politiques en matière d'éthique des affaires

Le présent Code est accompagné des Politiques de GXO Logistics en matière d'éthique des affaires.
En voici la liste :

- Lutte contre la corruption
- Lois antitrust et lois sur la concurrence loyale
- Délégation de pouvoirs
- Protection des données
- Aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de représailles
- Conformité aux lois du commerce
- Diligence raisonnable pour les tiers
- Délits d'initiés
- Conflits d'intérêts

Pour obtenir des copies de l'une de ces politiques, rendez-vous sur ethics.gxo.com ou contactez l'équipe Éthique et Conformité sur ethics@gxo.com.

Certains sites ou business units peuvent avoir des règles supplémentaires. Si vous travaillez sur le site d'un client, vous devez vous conformer aux politiques de GXO ainsi qu'à toutes les politiques additionnelles ou plus restrictives du client. Veuillez contacter l'équipe Éthique et Conformité, votre représentant local des ressources humaines, ou vous référer à ethics.gxo.com pour plus d'informations.